



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques (SCPP)

**Guichet unique des installations classées  
pour la protection de l'environnement**

**Chambéry, le 31 janvier 2022**

**Arrêté préfectoral  
n°ICPE-2022-06  
prorogeant le délai d'instruction de la demande d'autorisation  
d'extension et de renouvellement d'exploitation de carrière**

**présentée par la Société Louis BORGHESE & Cie (SARL)**

**Commune de CHAMOUSSET**

*Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite*

**VU** le Code de l'Environnement, notamment son livre V, titre I<sup>er</sup> relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et en particulier l'article R.512-26 ;

**VU** l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, notamment son article 15 ;

**VU** le dossier présenté par en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière située sur la commune de CHAMOUSSET ;

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés en préfecture le 17 janvier 2018 ;

**VU** les arrêtés préfectoraux, prolongeant les délais d'instruction de la demande, datés du 26 mars 2018, 11 octobre 2018, 9 mai 2019, 19 mai 2020 et 22 janvier 2021 ;

**VU** le courrier du 22 décembre 2021 de Madame Jacqueline BORGHESE, gérante de la Société Louis BORGHESE & Cie (SARL), transmettant au préfet les justificatifs de maîtrise foncière établis devant notaire ;

**CONSIDERANT** que l'instruction administrative du dossier d'autorisation susvisé a été prorogée jusqu'au 31 janvier 2022 afin de permettre la régularisation administrative devant notaire des conséquences de la décision judiciaire intervenue le 23 janvier 2020 et la transmission au préfet des justificatifs de maîtrise foncière des terrains composant l'emprise de la carrière ;

**CONSIDERANT** le délai nécessaire à l'inspection de l'environnement de la DREAL pour poursuivre l'instruction de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière située sur la commune de CHAMOUSSET, notamment à travers l'analyse des documents transmis par Mme BORGHESE par courrier susvisé du 22 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que l'instruction administrative du dossier d'autorisation susvisé doit faire l'objet de l'avis de la Commission de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en formation carrière ;

**CONSIDÉRANT** les prochaines dates de réunions de la CDNPS du département de la Savoie ;

**CONSIDERANT** que l'instruction administrative du dossier d'autorisation susvisé, déposé par Société Louis BORGHESE & Cie (SARL) ne pourra être achevée pour le 31 janvier 2022 ;

## ARRETE

### Article 1er :

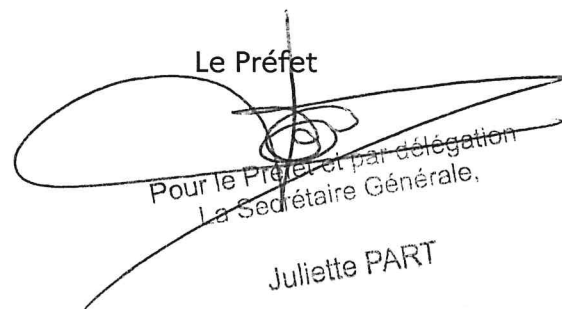
Le délai d'instruction administrative de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière située sur la commune de CHAMOUSSET, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par la Société Louis BORGHESE & Cie (SARL), est prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

### Article 2 :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie, monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes, en charge de l'inspection des installations classées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs dans le département de la Savoie, et dont copie sera adressée :

- à l'exploitant
- à Monsieur le maire de Chamousset.

Le Préfet



Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,  
Juliette PART